



FORMATION DECLARANT



Public concerné Utilisateurs de la plateforme

Responsables de projet (maître d'ouvrage) ou son délégué.
Exécutants des travaux (Entreprises).
Responsable de Service
Responsable QSE...



Objectif de la formation DICTservices pour Déclarant

À l'issue de la Formation Déclarants, le stagiaire doit être capable :

- de **maîtriser les fonctionnalités générales de DICTservices** (réaliser les Déclarations de Travaux (DT) et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et les autres formulaires si nécessaires (DA/DPV, ATU, Articles 323-25...)
- d'**intégrer les options avancées de DICTservices** (paramétrage de compte, formulaires complémentaires, outils spécifiques de dessin, fonctionnalités spécifiques).
- d'**appréhender les aspects principaux de la Réglementation** et les éventuels évolutions à venir.



Plan de formation Déclarant

Au travers d'une démonstration puis d'une mise en situation sur notre plateforme test, vous apprendrez à :

- **dessiner une emprise** et vous repérer sur la carte IGN en utilisant les différentes couches de cartographie (route, cadastre, vue aérienne), les outils de positionnement variés et les outils de dessins.
- choisir les **formulaires** correspondants à vos besoins DT - DICT - DA - DPV - ATU - Articles, leur utilité, leurs champs obligatoires
- **recupérer une DT** par n° de Téléconsultation et par le fichier XML.
- **utiliser des modèles.**
- découvrir les nombreuses **fonctionnalités** d'édition, de duplication, archivage ...
- **sélectionner des destinataires** à travers les listes proposées des exploitants de réseaux référencés au Guichet Unique, des gestionnaires de voiries proposée par DICTservices.fr, la liste de vos contacts personnels.



Contact

05.59.01.00.20

mail : commercial@dictservices.fr



Infos

durée de la formation : de 2 heures à 1 journée

nombre maxi par session : 10 pers.



Tarif

A distance (prise de main sur votre ordinateur) : 150€ HT

En centre de formation : demandez-nous un devis

Financement de la formation à hauteur de 100% possible par votre OPCA